



MARDI, 15 Décembre 1888

ACTUALITÉS

La lutte va commencer de suite dans Joliette. M. Lépine doit y prononcer un discours après demain.

Un autre qui réclame! M. L. O. David refuse de se prononcer en faveur de l'annexion.

La dette de la ville de Toronto s'élève à douze millions de piastres, représentant une taxe de \$70 par tête.

Les chefs du parti conservateur prennent une part active dans l'élection de Mégantic et expriment leur plus entière confiance dans le succès.

En l'absence du Secrétaire d'Etat, c'est l'hon J. A. Oulmet qui agit comme Président du Crédit Foncier franco-canadien.

L'Angleterre est menacé d'avoir à entreprendre une nouvelle guerre dans le nord de l'Afrique. Elles coûtera des millions à défrayer les dépenses.

La somme totale au crédit des dépôts dans les caisses d'économie du gouvernement le 30 novembre dernier, était de \$19,975,962.

Un correspondant anglais écrit au Citizen que si l'on veut rendre justice aux Canadiens-français il ne faut pas juger d'après l'Interprète de Prescott.

C'est ce que nous avons déjà vu l'occasion de demander aux anglais qui nous veulent du bien. Des gazettes comme la Justice et l'Interprète n'ont de français que le nom.

La cause du Herald de Montréal contre la Northern Insurance vient d'être jugé. Le demandeur était assuré jusqu'au 26 août 1887, le jour de l'incendie qui a commencé à 7 hrs du soir.

La somme de \$3,000 réclamée par le demandeur a été accordée. Il a été jugé que le dernier jour de l'assurance compte toute la journée jusqu'à minuit en faveur de l'assuré.

Le conseil de ville de Montréal a adopté vendredi le vote du scrutin secret pour les élections municipales. M. Fêchavin Hurteau a dit que les classes ouvrières demandent depuis longtemps le scrutin secret, et il fit valoir avec beaucoup de force les raisons qui militent en faveur de ce mode d'élection.

Comme c'est celui qui assure le mieux l'indépendance des ouvriers.

Le juge Jetté a rendu jugement, dans la cause du jeune Arthur Lépine demandant \$15,000 de dommages à la manufacture Hudson. Arthur Lépine était à l'emploi de la défenderesse, lorsqu'il fut victime d'un accident, dans le quel il a perdu un bras et se trouve dans la triste condition qu'on peut imaginer.

La cour a décidé que Lépine était dans l'emploi de ses fonctions régulières et cet ouvrage n'offre aucun danger. L'accident a été le résultat de l'imprudence du jeune Lépine et l'action est renvoyée.

Les fonds pour interdire cette cause avaient été soustraits par les Chevaliers du Trépan.

M. Mercier a augmenté la dette publique, en 1887, de trois millions cinq cent mille piastres.

M. Mercier a emprunté ces trois millions cinq cent mille piastres à 4 p. c., lorsqu'il aurait pu le faire à 3 p. c., augmentant ainsi de vingt-cinq mille piastres le montant des intérêts annuels que le pays est obligé de payer sur cet emprunt.

M. Mercier a fait exécuter, sans sommation, dans le quartier de la Justice de Montréal, des travaux pour plus de deux cent mille piastres.

M. Mercier a payé cent piastres pour faire assésment M. Chrysostome Langelier, lorsque la chose aurait pu se faire sans aucune dépense, comme cela se pratique parmi le commun des mortels.

M. Mercier a payé dix mille piastres pour des travaux de sondages, en rapport avec le pont projeté de Québec, travaux que l'on aurait pu faire exécuter pour cinq cents piastres.

Un cours d'une entrevue, M. Ernestus Winus a déclaré que M. Butterworth avait commis une erreur fatale en introduisant des résolutions d'annexion.

"Il y a généralement deux partis intéressés dans une affaire, a-t-il ajouté, mais dans ce cas il y en a trois, savoir: les États-Unis, le Canada et l'Angleterre, et si l'une de ces parties n'est pas consentante, l'affaire ne peut-être conclue.

"J'ai dit déjà que le sentiment contre l'annexion, en Canada, était si prononcé, que le parti politique qui parlierait en sa faveur serait défait. L'effet de cette proposition par l'union politique actuelle, dans le Congrès, serait de rendre très difficile pour le parti libéral, en Canada, la tâche d'assurer des relations commerciales plus étroites. Je considère l'action de M. Butterworth comme un mouvement politique de la part des républicains dans le but de dévancer les démocrates qui méditent une action justement semblable."

Le sénateur Frye, a qui un reporter montrait une copie de la résolution Butterworth, dit après l'avoir examinée: "Pour moi, l'union commerciale est une absurdité commerciale. Ce projet n'est pas praticable parce qu'il s'agit d'avoir annexion, la suggestion et le venir mouvement ne doivent pas venir de nous. Si les provinces canadiennes doivent être annexées, ce sera parce qu'elles le désireront."

MAIRES DANS ONTARIO.

La commission nommée par la législature d'Ontario pour faire une enquête sur les constitutions municipales vient de publier son premier rapport qui contient des renseignements assez importants.

Afin de pouvoir avoir des points de comparaison, les commissaires ont étudié le système municipal de plusieurs villes des États-Unis.

A New-York et dans plusieurs autres villes, les maires ont des pouvoirs qui ressemblent, dans une large mesure, et dans la sphère de leurs attributions, à ceux que possède le président de la République. C'est ainsi, par exemple, qu'ils nomment eux-mêmes, sans le consentement du conseil, les fonctionnaires municipaux.

A Boston, le maire ne nomme pas aux charges municipales, mais il a droit de veto, et s'il refuse de sanctionner une résolution, il faut les deux tiers des membres du conseil pour passer sa décision.

On parle beaucoup moins de réformes municipales dans la province de Québec que dans celle d'Ontario, dit la Gazette; néanmoins il n'est pas inutile de connaître le résultat des recherches de la commission municipale, quand il n'aurait pour effet que de nous faire trouver meilleur le régime que nous avons.

Nous ne voyons pas qu'il soit nécessaire d'augmenter le pouvoir des maires, de leur donner droit de nommer aux places, ou d'empêcher l'adoption d'une loi. Le principe qui fait la base de toutes nos institutions politiques et municipales, est que c'est la majorité qui gouverne.

D'ailleurs, les maires, dans notre pays, n'ont pas les attributions de ceux des États-Unis, sont responsables aux contribuables, mais comme les autres conseillers, et nous ne voyons pas qu'il soit désirable de leur donner plus de responsabilités.

Disons aussi que la loi municipale peut être défectueuse dans sa rédaction, obscure et souvent compliquée, mais que néanmoins dans ses grandes lignes elle est parfaitement adaptée à nos besoins particuliers. Nous voulons bien qu'on la perfectionne, mais nous n'oyons qu'on aurait tort de la refaire sur des bases autres que celles qu'elle a actuellement.

Plusieurs des amis du Dr Valade se sont réunis, hier soir, à l'Institut Canadien, afin de jeter les bases de la campagne électorale qui est maintenant commencée.

Le plus grand enthousiasme régnait dans le comité. Le discours est prêt à faire sa part d'ouvrage et les offres de services pleuvent de tous côtés.

M. le Dr Valade profita de cette réunion pour contredire certaines rumeurs qui courent la ville. Une fois l'année, le conseil municipal, en faveur de M. le Dr St-Jean et l'autre en faveur de l'ex-maire McDougall.

Toutes ces rumeurs sont fausses; M. le Dr Valade annonce qu'il s'était lancé dans la lutte carrement et qu'il entendait y rester jusqu'à la fin. Un grand nombre d'hommes influents de la Haute-Ville ont offert leur concours au candidat français. Il y aura, jeudi prochain, à l'Institut, une assemblée des partisans du Dr Valade. Il y fera connaître son programme.

CONSEIL DE VILLE D'OTTAWA

Le conseil s'est réuni, hier soir, sous la présidence de M. Erratt. Étaient présents MM. les échevins: Gordon, Dalglish, Hutchison, Larose, McVeety, O'Leary, Laverdure, Bingham, Asam, Durocher, Roger, Askwith, Henderson et Barlowick.

Après lecture de plusieurs lettres et pétitions le rapport du comité du feu et de l'éclairage est présenté par l'échevin Durocher—Adopté.

Rapport du comité des travaux par M. Hutchison. M. l'échevin Durocher propose un amendement seconde par M. Henry, que le comité offre à M. Mansfield la différence entre le coût des piliers de cèdre de 7 pieds qu'il était obligé de placer par son contrat et ceux de 14 ou 15 pieds qu'il a posés.

Cet amendement provoque des discours de la part de MM. O'Leary, Bingham, Roger et Henderson. M. M. Roger et Henderson expliquent la nature du contrat passé avec M. Mansfield et disent qu'il n'a droit à aucun extra. M. McVeety dit qu'il ne faut pas entrer dans les détails de la réclamation mais considérer seulement si l'un a droit légal à ces extras; à ce sujet c'est l'opinion de l'avocat de la cité qu'il faut suivre.

Pour l'amendement, MM. O'Leary, Henry, Laverdure, Larose, Asam, Bingham et Durocher.—7.

Contre, MM. Gordon, Hutchison, Dalglish, Cox, McVeety, Borthwick, Roger, Askwith et Henderson.—9.

Le rapport est adopté sur la même division renversée.

Le rapport du comité des marchés est présenté par M. O'Leary. Ce rapport recommande l'acceptation de la soumission de M. James Henderson pour la location des taux des marchés.—Adopté.

Le rapport du comité de proprié-

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Une dépêche d'Edmonton dit que, pour la deuxième fois, les courriers envoyés au-devant de M. W. O'Givvie, arpenteur du gouvernement, qui s'en revient du McKenzie, sont revenus sans l'avoir rencontré. On n'a pas de nouvelles de lui et on craint qu'il ne lui soit arrivé malheur.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.

Le greffier donne ensuite lecture d'une lettre de la Capital Gas Co. disant qu'elle se désiste de ses privilèges de creuser et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville.

Lecture aussi d'une lettre de la Peoples Gas Co., demandant la permission de creuser et poser des tuyaux pour le gaz, et se disant prête à commencer les travaux immédiatement.

Lecture d'un pétition présentée par M. Henry, demandant que M. J. Cox soit nommé commissaire junior dans le bureau du greffier de la cité. Renvoyé au comité des finances.

Lecture est donnée du règlement nommant les officiers rapporteurs et fixant les emplacements où seront faites les nominations.—Adopté.

M. l'échevin Henderson attire l'attention du conseil sur un paragraphe du rapport d-s auditeurs émettant l'emploi de certains agents pour les égouts. Plusieurs échevins se joignent à M. Henderson pour les remarques faites par les auditeurs. M. Henderson explique que l'application du règlement pour la construction des égouts dans Ottawa est injuste et impraticable. Il insiste parce que ce règlement impose des charges et dépenses considérables sur les contribuables résidant dans les parties de la ville peu peuplées, tandis que dans la ville peuplée, par exemple, la construction d'un égout coûte une bagatelle à chaque propriétaire. Impraticable, l'arrangement arrivera sous ce rapport que la population sera la plus pauvre et la moins nombreuse s'a justement l'endroit où la construction d'un égout coûterait le plus cher en raison de la nature du sol, et pourtant il faut dans l'intérêt, de la santé publique, que ces parties de la ville soient drainées comme les autres, si l'on ne veut pas être exposé aux épidémies.

M. l'échevin Roger, Gordon et Bingham parlent ensuite dans le même sens. La motion est adoptée et le conseil s'ajourne.

LA MAIRIE

Requête présentée à M. l'échevin Jacob Erratt.

M. l'échevin Erratt a été présenté par M. A. K. W. H. et adopté.



FEUILLETON DU "CANADA."

LE PIEGE

PREMIERE PARTIE

LE SURSIS

1

(Suite)

-Toi!
-Moi. Qu'y a-t-il là de si extraordinaire?
-Je ne te croyais pas si tendre. Et tu es aimé?
-Pas encore. Mais je le serai. J'en suis sûr.
-Puis-je savoir qui tu aimes... dit le malade d'un ton plein d'une ironie cruelle, puis-je savoir quelle femme a fait la conquête de ton cœur si loyal?
-Plus tard! plus tard!
-La vieille mère était dans la salle à manger, où avait lieu cette conversation. Accroupie, noire et ridée, dans un coin, sur un tabouret, le menton sur les genoux elle écoutait d'une oreille distraite, ce que disaient les deux frères. Cela ne l'intéressait pas. Une seule chose avait allumé un éclair rapide dans ses yeux noirs comme du charbon. Elle demanda à Jean:
-Ainsi, les Prussiens marchent sur Paris?
-Oui.
-Où sont-ils maintenant?
-Ils ont dépassé Reims.
-Alors, nous les verrons bientôt...
-Oui.
-Bon, dit-elle en hochant la tête.

Les deux frères la regardent, surpris, mais elle n'ajoute rien et rentre dans son mutisme. Elle ferme les yeux. On dirait qu'elle dort.
Les jours se passent. Les armées allemandes entourent Paris.
Tous les jours, la vieille interroge ses fils:
-En a-t-on vu?
-Pas encore... Demain, sans doute... au plus tard...

Des paysans qui fuient l'invasion, qui préfèrent s'enfermer dans Paris, affluent de toute part. Le cercle des allemands étroit la grande ville. On dit au 19 septembre. Des bandes de compagnies franches parcourent hardiment les campagnes afin d'acquiescer l'ennemi et d'empêcher son ravitaillement. Au milieu de ce désarroi, au milieu de menaces quotidiennes de catastrophes imminentes, alors que le monde a la fièvre et qu'une unique pensée, la France est au cœur de tous les Français, Lucienne et Montmayeur songent la première à sa vengeance... le second à son amour.
Et la vieille Montmayeur semble plus gaie. Ses yeux brillent étrangement. Elle ne tient plus en place.
Elle n'a pas revu d'Allemands depuis Bazailles.
Elle murmure dans ses dents noires.
-Eu!in, les voilà... ils viennent... je l'ai près de moi!
Et elle rit, la vieille, elle rit... On dirait qu'elle retrouve des compagnons perdus depuis longtemps et qu'elle désespérait de revoir. Et les deux frères murmurent ennuyés.
-Elle est folle, tout à fait folle, ma foi!
Lucienne n'est pas allée dans l'avenue du roi depuis que Jean le lui a demandé.
C'est le premier pas qu'elle ferait dans l'abomination de ce détestable amour.
Elle n'ose.
Montmayeur, au contraire s'y rend tous les jours.
Il est patient.
-Elle viendra, se dit-il... Elle hésite, voilà tout!

Et il attend.
Un jour, tout en haut de la route, arrivant sur lui, il croit reconnaître Lucienne.
Son cœur bat. Est-ce bien elle où ses yeux ne le trompent-ils pas? Il regarde. Troublé, il ne voit plus.
-Et c'est en vous voyant rêver ainsi, moi-même n'étant pas vu, que j'ai commencé à vous aimer.
-Et pourquoi me promènerais-je dans ces avenues, dit-elle presque morte, appuyant son mouchoir sur ses lèvres et le mordant.
Il ne voyait rien. L'amour l'aveuglait le sceptique.
-Moi aussi, j'irai tous les jours... je vous y attendrai... Si vous ne voulez pas m'aimer... je ne vous y rencontrerai pas... si vous y venez, c'est que toute espérance ne m'est pas envolée.
Elle réfléchit. C'était si grave ce qu'elle allait répondre.
Elle sentait bien que sa réponse dépendait sa réputation son bonheur, sa vie. Elle jouait tout cela sur un mot.
Elle ne tremblait pas pourtant.
Si elle jouait sa vie, c'était pour sauver la tête de Doris, le simple et brave homme, résigné à mourir, là-bas, dans sa cellule de Bourges, comme un mouton qu'on traîne à l'abattoir et qui ne se défend pas.
Si elle jouait son honneur, c'était pour sauver l'honneur de son père adoptif.
-On me rendra justice plus tard, dit-elle, si je réussis... Et si l'on ne me rend pas justice, j'aurai pour moi ma conscience! Elle se décide à répondre.
D'une voix sourde:
-Soit, dit-elle, je ferai ce que vous me proposez?
Et elle s'éloigna rapidement, elle se mit à courir, ne voulant ni en dire ni en écouter davantage.
Lui, la regarde partir. Bien vite, elle s'est évanouie dans l'obscurité de la nuit rendue plus profonde par l'épais feuillage des arbres.
Un sourire étirait ses lèvres.
-Elle m'aimera! se dit-il.
Il pousse un soupir de soulagement.
Elle n'aimait pas Gauthier Tant mieux, car lorsque l'amour tient au cœur de ces petites filles, c'est le diable pour l'en arracher!

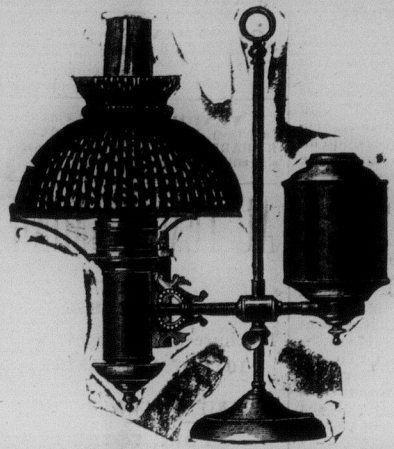
Et il reprend le chemin de la fabrique ne se pressant pas au contraire de Lucienne, pour ne la point la rejoindre et la gêner.
Elle de son côté, pâle comme une morte court toujours. Elle a peur du bruit de ses pas, d'elle-même, de tout.
[Et elle se dit:
-Mon Dieu! pour sauver mon père, pour venger le père de mon fiancé, me donnerez-vous le courage de jouer jusqu'au bout cette abominable comédie.
Elle rentre, atterrée, chez Marie Doris. Elle s'enferme presque aussitôt dans sa chambre et pleure silencieusement. Elle est si redoutable cette tâche qu'elle accepte, que cela l'épouvante.
A la fabrique, Montmayeur aussi vient de rentrer.
Il est heureux. Il a besoin d'expansion. Il a besoin de faire des confidences. Georges est près du feu et en voyant le sourire aux lèvres de Jean, il l'interroge.
-Qu'est-ce que tu as? Est-ce que les nouvelles sont meilleures? A-t-on enfin repoussé les Allemands? Les a-t-on arrêtés dans leur marche sur Paris?
-Comment veux-tu qu'on les arrête? Il n'y a plus d'armée!
-Alors, pourquoi sembles-tu si content?
-Je vais te le dire: je suis amoureux...

A continuer.

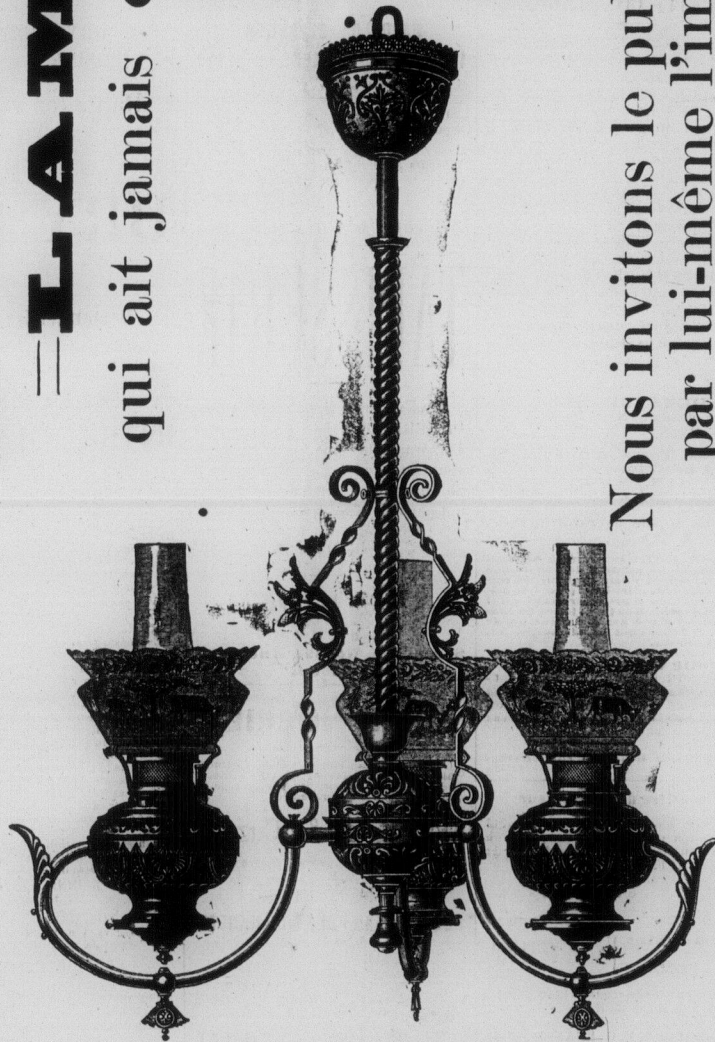
LA PLUS GRANDE VENTE DE

LAMPES

qui ait jamais eu lieu à Ottawa.



63 RUE SPARKS



C.S. SHAW & Co.

Nous recevons tous les jours de magnifiques presents pour Noel et le jour de l'An.



Nous invitons le public a venir constater par lui-même l'immense sacrifice de lampes que nous faisons pour les fêtes.

Nos prix sont tellement réduits que nous n'osons pas les publier; que toute personne ayant besoin de lampes vien ne nous voir.

BEAUDET & DESJARDINS
COIN DES RUES BAY et FLORENCE, OTTAWA
MANUFACTURIERS DE
Cadres d'ouvertures, Portes, Jalousies, Moulures, Bois pour plan Bois à lambriser, Meubles, etc., etc.
Bois de charpente préparé constamment en mains.
Les meilleurs Machines améliorées sont en usages dans notre établissement
Ouvrage de première Classe garanti. Communication télégraphiques.
BUREAU A LA VILLE:
No. 26 RUE SPARKS. RUSSELL HOUSE

VENTE POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT.
HARRIS & CAMPBELL
Manufacturiers et Importateurs de Meubles
Appellent l'attention de leurs nombreux clients et le public en général sur la
Grande Vente pour cause de Déménagement
Qui aura lieu avant qu'ils transportent leur entrepôt au
COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN
LE 1er NOVEMBRE.
Le plus Beau et le plus Vaste Entrepot de Meubles
Est maintenant vendu a une
REELLE REDUCTION DE 10 POUR CENT
(Argent comptant.)
Par cette ancienne et honorable Maison d'Ottawa.
LES MEILLEURS ARTICLES. LES PLUS BAS PBIX. SATISFACTION A TOUS
Tous sont invités à venir nous voir et seront les bienvenus.
HARRIS & CAMPBELL,
RUE O'CONNOR (pres la Rue Sparks.)

AVIS! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincaillerie: feronneries, c'est Chez THOS. BIRKETT, 115 Rue Rideau
P.S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs; 1,000 Clouettes pour clouer. Vient et voyez par vous-mêmes. 21 113-5

MANUFACTURE DE VOITURES ROYALE S. LEVEILLE PROPRIETAIRE.

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche de Carrosserie, plus spécialement Voitures Légers, Sulkeys, etc. Étant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons pué de grandes connaissances dans cet état, nous sommes en mesure de garantir et de satisfaction. Nos ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction; les matériels aux employés sont à saisi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas. Attention spéciale et prompt à toutes commandes, tel est le système que nous nous trouons en pratique dans toutes les branches de réparations.
56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE E. B. EDDY (LIMITÉE)
ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPORÉE EN L'ANNEE 1893
HULL, P.Q.
MANUFACTURIERS et MARCHANDS en GROS

Bois de Charpente, Portes
Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc.
Seaux, Baquets, Planches à Laver, Boîtes et Caisses d'Emballage.
ALLUMETTES, "TELEGRAPHE" de Première Qualité.

GRANDE VARIETE
CHAPEAUX
FRANCAIS, ANGLAIS, AMERICAINS, CANADIENS, Etc.
JOSEPH COTE
114 RUE RIDEAU, OTTAWA

SALLE DE VARIETES
Secrétaires, Biblio hoques, Chaises berçantes, Chaises d'étude
Chaises en tapis, Aveulements de salon, de chambre à coucher, Sofa, Canapés, Lits, Lampes de seconde main, Tables et fenestres et revêtements, Rideaux et poeies, Miroirs, enfin tout ce qu'il faut pour meubler une maison.
682 & 684 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN
N.B. Peintes de toutes sortes.

ALLEY PHARMACY
Publié par
10eme ANN
L.B. C.
Prix de
Un an, pour la
"en dehors
0 75 an...
Invariables
Toutes lettres,
etc. doivent être
BUREAU
DERNIER
St. Pet-rbo
que récemment
une forêt des
ron (gouverne
cadavre d'un
blement mutil
quelques part
ment emporté
Les recherché
trent à la d
bles. C'étaien
avaient commi
rent qu'ils ava
gon à la suit
repandue dans
D'après cette s
est en mesure
chandelle fait
humaine peut
ment tout crim
quer d'être dé
Les deux r
piller la dom
mier; aussi, p
nité, ils assa
paysan et firen
pour en faire d
ci furent retrou
quisition au
triers.
Berlin, 18—
bourg, à peine
que lui avaien
dites réfugiés d
et de l'Elbe, v
émoi par la dés
épouvantable.
L'autre matin
Dau, paraissan
convenablem
missionnaire s
d'aller chercher
un coffre pesa
kilogrammes e
dans un des des
disparut. Le c
commissionnai
de la maison
transporté dan
colis fut posé p
sionnaire rema
gouttes de s'e
lente. Il avisa
verté des empl
trent ouvrir le
Le coffre étan
cle horrible s'o
il contenait u
était fracassé.
été commis le
tête et le corp
des de sang.
connut le cad
d'un commerça
berg. La poiet
à la maison qu
l'expéditeur d
des traces de s
meublés de la
occupée. Dau
jusqu'ici. Un l
du port pour s
terre quelques
Dau avait dour
naire les indi
pour trouver le
croit que l'ass
bord de ce bati
l'Angleterre.
New-York.
curieux qui s'
lundi soir à Ri
sand) dans l'es
équation de Fra
k ns, ce jeune h
carné à mort p
sa mère, ont dé
du comté de Su
strictement à la
cour de la pri
mes au nombre
la présence est
exécution.
Le condamné
un seul instant
rence cinquiè
fecté depuis son
dant que le bar
ressait pour la d
kms lui a dit d'
tuit ne me coup
j- tiens à donner
casion de me dis
vertébrale." C
'flet, l'exécuteu
a pendu Hawkin
"La responsabi
dernières forma
plies avec une p
quable. Vers h
le shérif donna
dammé de l'arrê
laure et domie
vait pas laissé v
d'émotion, allai
même sous le n
L'échafaud, qu
cour de la prison
pèce de tente en
de plus-forme.
des plus simpl
nement dans le